



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

NEWSLETTER CFA – AVRIL 2023

Bonjour à toutes et à tous !

Bienvenue dans la newsletter d'avril du CFA des Métiers du Football. Avril est un mois important pour les apprentis et employeurs qui vont devoir faire des choix d'orientation professionnelle pour la prochaine saison. Le CFA vous propose ainsi un webinaire sur l'après contrat le 27 avril afin de vous présenter les voies possibles après une année d'apprentissage.

Face à l'inflation, le SMIC augmentera à partir du 1^{er} mai. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans notre newsletter.

Cette newsletter vous donnera accès au replay de notre webinaire de présentation générale de l'apprentissage et fera un rappel concernant l'opération FFF – COSMOS.

Toute l'équipe du CFA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sportivement,

L'équipe du CFA des Métiers du Football

cfa.iff@fff.fr – 01.44.31.77.00

 IFF - Institut de Formation du Football

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

Sommaire

Le post du mois	3
Webinaire de présentation de l'apprentissage.....	3
Webinaire sur l'après-contrat d'apprentissage	4
Augmentation du SMIC à partir du 1 ^{er} mai	4
La FFF prend en charge l'adhésion de clubs amateurs employeurs au COSMOS.....	4

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

Le post du mois



⇒ Le CFA a organisé le 30 mars dernier un webinar de présentation du BMF et du BEF en apprentissage. Un grand merci aux nombreux participants !

Webinaire de présentation de l'apprentissage

Le jeudi 30 mars dernier, le CFA des Métiers du Football a tenu un webinar présentant le dispositif de l'apprentissage aux clubs et aux potentiels candidats pour la saison 2023/24 concernant les diplômes du BMF et du BEF.

Ce webinar a présenté le contexte de l'apprentissage, le contenu de la formation, les démarches administratives, les aides ainsi que les interlocuteurs auxquels vous pouvez vous référer.

Ce webinar est disponible en replay au lien suivant : <https://vimeo.com/813482611>

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DES MÉTIERS DU FOOTBALL

Le CFA des Métiers du Football remercie chaleureusement Florent BURKHALTER (Apprenti BMF Bourgogne Franche Comté) et Bertrand TUNICA (Président – Marmande 47 FC) pour leurs témoignages.

Webinaire sur l'après-contrat d'apprentissage

Vous êtes un apprenti et réfléchissez à votre avenir professionnel pour la saison prochaine ? Vous êtes un club employeur et souhaitez poursuivre avec votre apprenti actuel pour la saison prochaine ? Rejoignez-nous lors du webinaire sur l'après-contrat d'apprentissage afin d'avoir les réponses à toutes vos questions !

Ce webinaire se tiendra le jeudi 27 avril de 18h à 19h. Il présentera les différents dispositifs de formation et d'emploi et sera coorganisé par le CFA, la FFF, le CNOSF et l'ANS. Cliquez sur le lien suivant pour suivre le webinaire : [webinaire après contrat](#).

Augmentation du SMIC à partir du 1^{er} mai

Le salaire minimum (SMIC) augmente de 2,19% à partir du 1^{er} mai pour faire face à l'inflation. Il atteint désormais un montant brut mensuel de 1747,20€. Veuillez trouver ci-dessous **les montants minimums à jour à verser à vos apprentis** chaque mois à partir de mai :

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du SMIC = 471,74 €	43% du SMIC = 751,30 €	53% du SMIC = 926,02 €	100% du SMIC = 1747,20 €
1 ^{ère} année avec majoration BPJEPS	42% du SMIC = 733,82 €	58% du SMIC = 1013,38 €	68% du SMIC = 1188,10 €	100% du SMIC = 1747,20 €
2 ^e année (DEUST)	39% du SMIC = 681,41 €	51% du SMIC = 891,07 €	61% du SMIC = 1065,80 €	100% du SMIC = 1747,20 €

La FFF prend en charge l'adhésion de clubs amateurs employeurs au COSMOS

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

La FFF et le Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS), organisation patronale de la branche Sport, ont récemment signé un accord de partenariat. Cet accord a notamment pour objectif de permettre aux clubs de football d'adhérer au COSMOS sur l'année 2023 avec une prise en charge totale des frais d'adhésion par la FFF.

L'adhésion au COSMOS permet aux clubs d'être accompagnés au quotidien pour bénéficier d'informations juridiques, sociales et financières sur les emplois dans les organisations sportives. Le COSMOS met également à disposition des adhérents des documents utiles (modèles de contrats, fiches pratiques, ...) ainsi qu'un accès à des formations pour se perfectionner dans la gestion d'une organisation sportive.

Nos clubs employeurs d'apprentis peuvent adhérer au dispositif en cliquant sur le lien suivant : <https://media.fff.fr/uploads/documents/adhesion-cosmos-fff.pdf>. Les frais d'adhésion seront directement facturés à la FFF.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL